

Ville de BRUXELLES
Monsieur G. MICHIELS
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6
B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 36A/12 (corr. Mme O. Bouchenak)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.2217/s.534
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Anspach, 162-164.
Modification des baies de l'entresol en façade avant et réaménagement intérieur.

En réponse à votre lettre du 19 février 2013, en référence, reçue le 27 février, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 13 mars 2013.

La demande concerne un immeuble néoclassique de 1873, transformé partiellement en 1922 par l'architecte Janlet, puis en 1929, et enfin en 1940 par l'architecte R. Ajoux.

L'immeuble, qui figure à l'inventaire du patrimoine monumental du pentagone, jouxte également la pharmacie du Bon Secours, sise 160 boulevard Anspach, dont la devanture et l'intérieur sont classés comme monument.

Les travaux prévoient notamment la modification des baies de l'entresol en façade avant, la création d'une porte de secours en façade avant (avec adaptation de la vitrine commerciale) et le réaménagement des espaces intérieurs.

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions projetées ne constituent pas un enjeu spécifique pour le bien classé et améliorent partiellement la situation existante du bien concerné par la demande.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques qu'appellent les travaux projetés (ex : hauteur de l'allège par rapport aux immeubles mitoyens, amélioration de la vitrine commerciale dans le cadre de la présente opération, etc.).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (et par mail Mmes S. Valcke, M. Muret, M. Vanhaelen, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre).

- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans.

- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles (par mail).